

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Quiz CASINO « ÇA VIENT D'OÙ ? ÇA VIENT D'ICI ! »

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiée, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1 Esplanade de France – 42 008 SAINT-ETIENNE cedex 2 et identifiée sous le numéro 428 268 023 au RCS de Saint-Etienne ci-après « la Société Organisatrice », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Quiz **Casino** « **ÇA VIENT D'OÙ ? ÇA VIENT D'ICI !** » ou le « **Jeu** » ou « **l'Opération** »), accessible par Internet depuis la « fan page » CASINO du site internet « Facebook » à l'adresse internet suivante : <https://www.facebook.com/CasinoSupermarches/> (ci-après le « **Site** »).

Les modalités de participation au Jeu et de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

Article 2 : DATES DE L'OPERATION

Le Jeu se déroule du 24/10/2016 à 9h30 au 7/11/2016 à 24h00 (ci-après : la « Période de Jeu »), heures françaises de connexion faisant foi.

Article 3 : PARTICIPANTS

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique ayant plus de 18 ans (désignée ci-après le « Joueur » ou le « Participant ») au début de la Période de Jeu, disposant à cette date d'un accès à Internet et résidant en France Métropolitaine (Corse et DOM TOM incluse), à l'exclusion :

- du personnel du Groupe CASINO, ainsi que de leur famille (même nom, même adresse postale, même adresse électronique),
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu.

Le Jeu est limité à une participation par personne (même nom et/ou même prénom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique) et par foyer (même nom et, même date de naissance, même adresse postale, même adresse électronique). Des enregistrements multiples (incluant les enregistrements d'un Joueur sous des adresses électroniques ou autres) ne sont pas admis.

L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de Joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne.

CASINO se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge et l'adresse des Participants. Toute indication erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

Article 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu s'effectue uniquement via le compte Facebook du Participant. La participation au Jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées pendant la Période de Jeu :

1) Le Participant devra se rendre sur le site internet
<https://www.facebook.com/CasinoSupermarches/>

2) Si le Joueur est déjà inscrit sur Facebook, il devra s'identifier dans la rubrique en haut de page intitulée « identification » en indiquant son pseudonyme et son mot de passe.

Si le Joueur n'est pas encore inscrit, il devra s'inscrire gratuitement en cliquant sur « Pas encore inscrit ? », et remplir le formulaire d'inscription en complétant les champs demandés (pseudo, mot de passe, civilité, nom, prénom, adresse email et postale). Il sera alors également soumis aux conditions générales d'utilisation de Facebook et devra les accepter

3) Sur la page Facebook « CASINO » il devra se rendre sur l'onglet « Jeu-Concours Casino ÇA VIENT D'ICI », pour participer au Jeu.

4) Pour jouer, le Participant devra cliquer sur le bouton de participation « Je participe » et répondre à une série de questions.

5) Pour valider sa participation au tirage au sort, le participant devra remplir et valider le formulaire. Ce formulaire est composé des champs obligatoires : Nom, Prénom, Adresse postale, E-mail.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation ne sera prise en compte qu'une fois ces étapes validées.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition, sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Le Participant est informé que les données qu'il communique sont stockées dans les systèmes d'information de l'Organisateur et déclare qu'elles sont exactes et valent preuve de son identité. Il devra informer l'Organisateur par tous moyens de toute éventuelle modification de ces données. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Le Participant s'abstiendra de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Il est informé que l'Organisateur a mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET GAIN

5.1 Gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort qui aura lieu au plus tard le 8/11 parmi les participations valides et devront respecter les modalités de l'article-3 du présent règlement.

5.2 Description du gain

45 dotations seront mises en jeu pour le tirage au sort :

- 45 box gourmandes Casino Ça Vient d'Ici, d'une valeur unitaire de 13,83 € TTC, contenant les produits suivants :
 - ⇒ Galettes bretonnes pur beurre, spécialité de Pont-Aven, 100g : 1,62 €
 - ⇒ Rillettes de Bretagne thon blanc au sel de Guérande, 100g : 1,87 €
 - ⇒ Pâtes d'Alsace Corolles, 250g : 0,92 €
 - ⇒ Véritable saucisson sec de Savoie, 250g : 4 €
 - ⇒ Croquants aux amandes, 300g : 2,99 €
 - ⇒ Confiture d'oranges de Corse et clémentines, 315 g : 2,43€

5.3 Modalités d'obtention des lots

Les gagnants recevront un email de confirmation de leur gain dans un délai maximum de 15 jours suivant la fin du Jeu. L'organisateur ne sera pas tenu d'attribuer les lots, si les gagnants (i) ne confirment pas la réception dudit courriel dans les 72 heures, (ii) n'ont pas saisi correctement leurs coordonnées lors de l'inscription ou (iii) ne se sont pas conformés au présent règlement.

Si les lots ne peuvent pas être distribués pour toute raison indépendante de la volonté de CASINO et notamment pour toute erreur relative au nom, prénom ou adresse postale des gagnants, les lots ne seront pas réattribués, ni renvoyés et resteront la propriété de CASINO.

5.4 Modalités de remise des lots

Les box seront envoyées à chaque gagnant par la poste aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription.

Les lots non récupérés le 15/12 seront considérés comme perdus et redeviendront la propriété de la société organisatrice qui pourra librement en disposer.

ARTICLE 6 – FORCE MAJEURE

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnisation, de quelque nature que ce soit, ne sera due aux Participants dans ce cas. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

L'Organisateur s'engage toutefois à informer les Participants des modifications éventuelles, et ce, par tout moyen approprié.

ARTICLE 7 – PUBLICITÉ

La société organisatrice se réserve le droit d'utiliser les noms des gagnants dans le cadre de l'opération, afin de désigner les gagnants sur la page facebook <https://www.facebook.com/CasinoSupermarches/> sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné. Les gagnants peuvent s'opposer à l'utilisation de leur nom en écrivant à la société organisatrice.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements d'Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles ou professionnelles, sauf en cas de faute directe commise par CASINO.

En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de la destruction totale ou partielle des lots, ou pour tout autre cas fortuit.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation

d'informations, e-mails générés automatiquement, et plus généralement, par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants, seraient automatiquement éliminés.

Il est rappelé que le Jeu Tirage au Sort « Quiz CASINO « ÇA VIENT D'OU ? ÇA VIENT D'ICI ! » est organisé par la Société Organisatrice, et qu'il n'est ni associé à, ni géré ou sponsorisé par Facebook. Par conséquent, Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de réclamation d'un Participant.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Ce Règlement peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : HighCo Shopper, « Quiz CASINO « ÇA VIENT D'OU ? ÇA VIENT D'ICI ! » - 8 rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris.

Ce Règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur le lien

http://labs.milky.fr/files/casino/Reglement_QuizCasino_CAVIENTDICI_VF.pdf

ARTICLE 10 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique destiné à la société DISTRIBUTION CASINO France. Les données obligatoires pour la prise en compte de la participation sont signalées sur le formulaire d'inscription. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses noms et prénoms et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : CASINO Service, Marque Casino, 123 quai Jules Guesdes, 94 400 Vitry-Sur-Seine.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 11 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

CASINO se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, d'annuler le présent Jeu, ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigeaient, sans encourir une quelconque responsabilité.

La participation au Jeu ne donne en aucun cas droit aux Participants d'utiliser à quelque titre que ce soit les marques de CASINO, pour quelques utilisations que ce soit.

CASINO pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à CASINO celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Tout Participant autorise CASINO à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées et sa date de naissance.

Toute participation à l'Opération implique l'adhésion pleine et entière au Règlement. Le non-respect du Règlement, ainsi que toute fraude ou tentative de fraude, commise en vue de percevoir indûment un lot, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'Opération, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, CASINO se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement, à l'exclusion de ceux relatifs à la nature et à la qualité des lots, devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de CASINO.

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération ne pourra être prise en considération passé un délai d'un mois après l'expiration du Jeu. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du Règlement sera soumise à l'appréciation souveraine de CASINO.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

La nullité d'une clause du Règlement n'affectera pas la validité des autres clauses. Le Site et le Règlement sont régis par le droit français.

Le Règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation au Jeu sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.